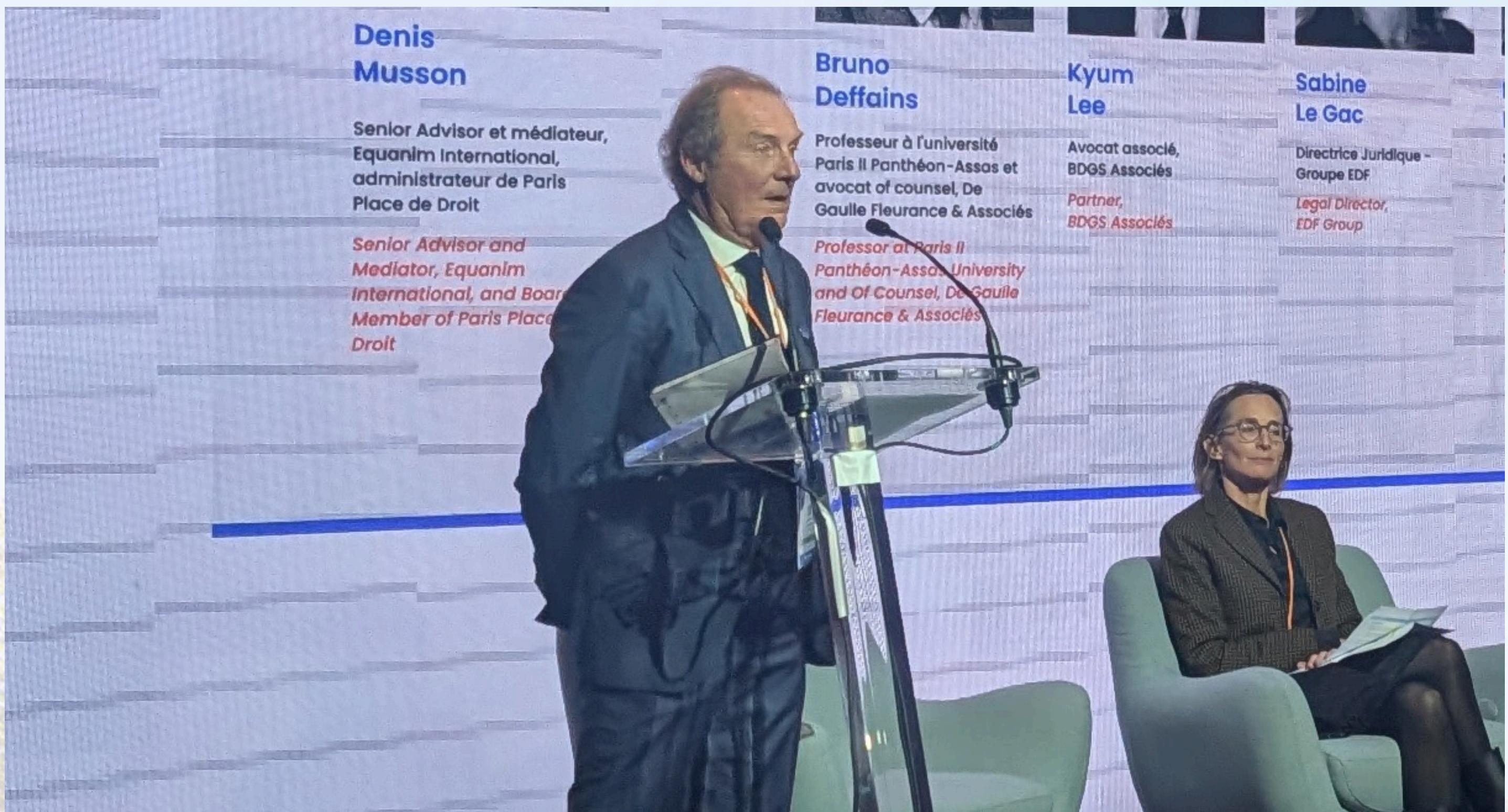




Faire de Paris une place attractive pour l'amiable : un défi commun ?

Grand salon
14h30-15h45





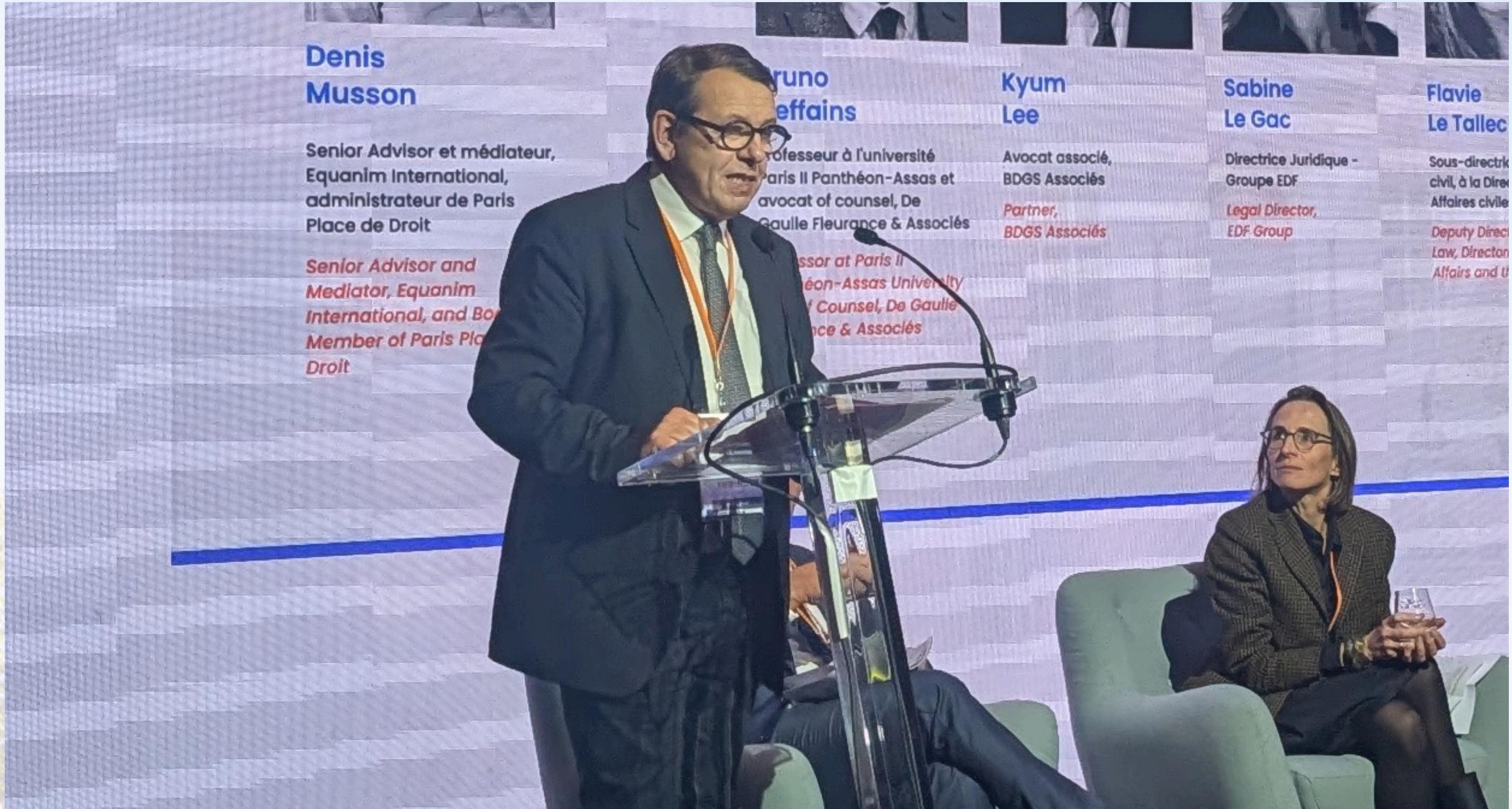
“

Le mode alternatif de règlement des différends ne l'est plus: c'est un mode intégré de règlement des différends en matière internationale.”

Denis Musson

Senior Advisor et médiateur, Equanim International et administrateur de Paris place de Droit





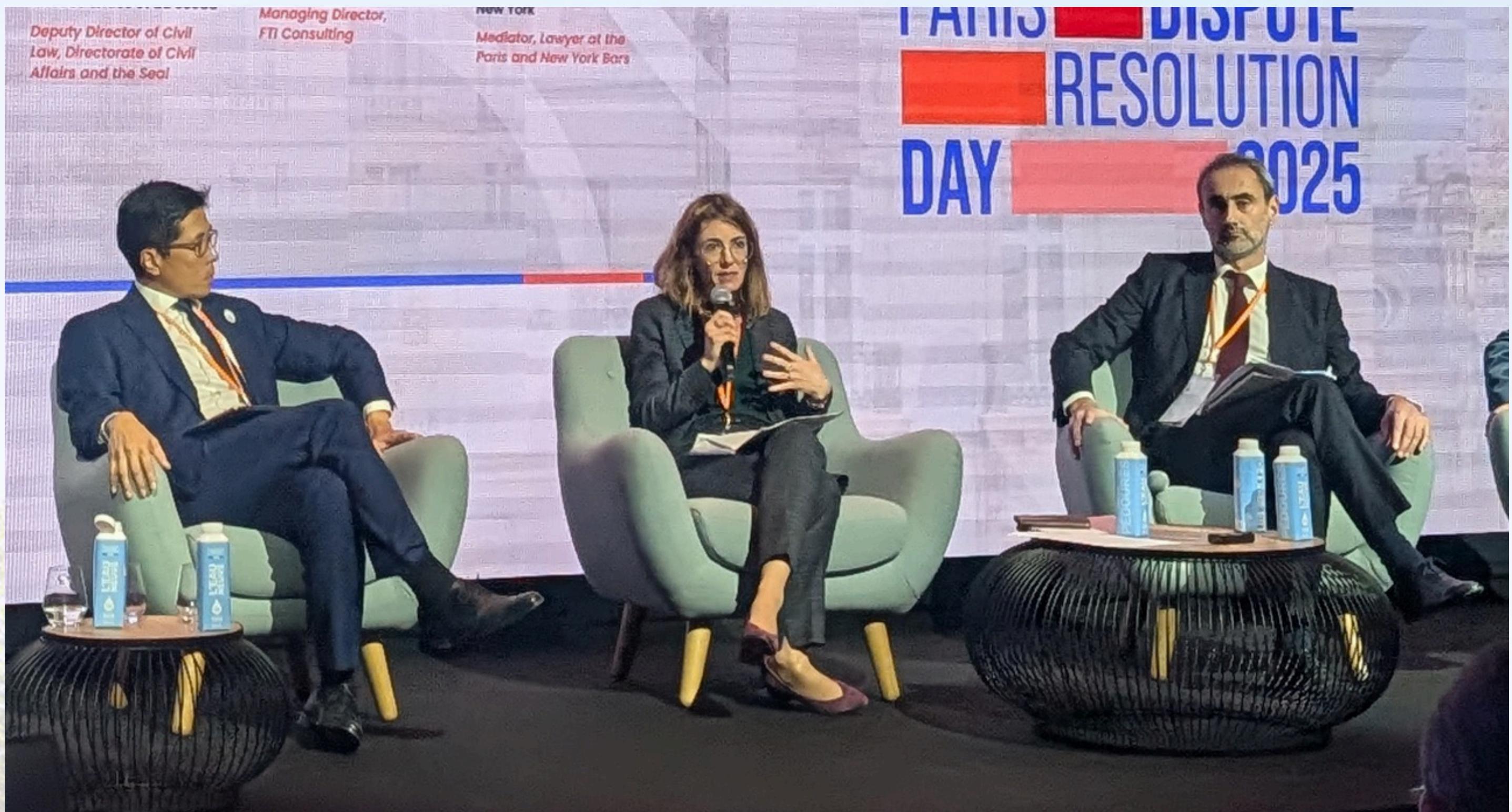
“

Les grandes places de droit ont massivement investi dans l'amiable car il s'agit de réduire l'incertitude : le monde des affaires n'aime pas l'incertitude. L'économie le sait parfaitement et le droit en témoigne.”

Bruno Deffains

Professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas et avocat of counsel, De Gaulle Fleurance & Associés





“

L'objectif de la Chancellerie est d'insuffler un changement de culture chez les praticiens du droit et les parties au litige. Les outils de l'amiable doivent être pensés comme une alternative à la voie judiciaire et une opportunité de concevoir des solutions sur-mesure, en créant la solution la plus adaptée à la résolution du litige.”

Flavie Le Tallec

Sous-directrice du droit civil, à la Direction des Affaires civiles et du Sceau





“

Pour les juristes d'EDF, il est indispensable de mesurer le temps passé à une tâche : il faut donc accélérer le temps entre le début de la négociation et la signature d'un contrat et il faut, lorsque survient une réclamation ou un litige, résoudre cette réclamation ou ce litige dans la durée la plus courte possible.”

Sabine Le Gac

Directrice Juridique - Groupe EDF





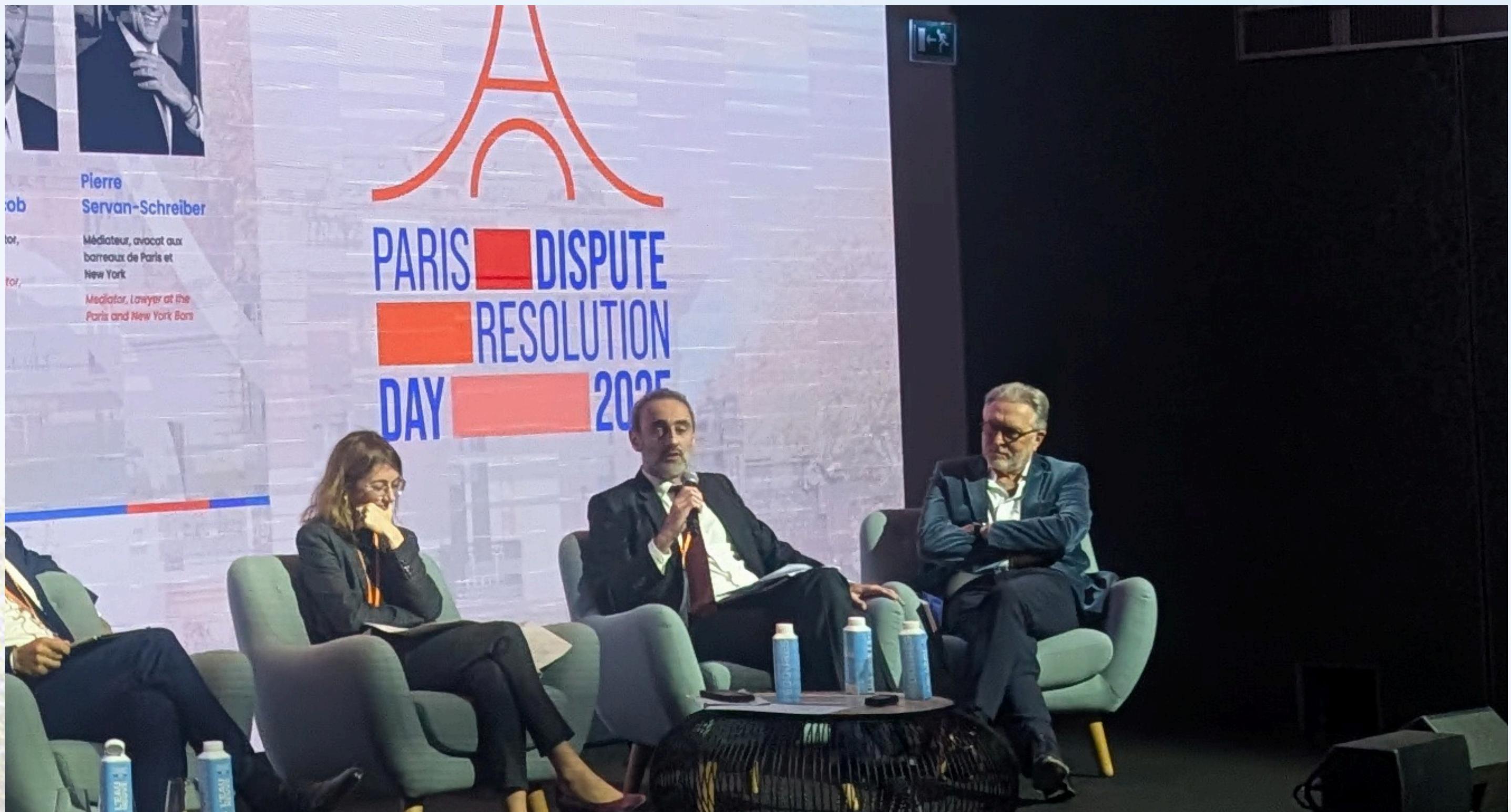
“

On a progressé sur le recours à l'amiable. Les clients comprennent bien l'intérêt d'un accord amiable, mais ils comprennent moins l'intérêt d'un médiateur [...] Il y a donc encore des progrès à faire en matière de pédagogie, c'est-à-dire pour expliquer aux clients le rôle du médiateur et les différentes approches possibles en médiation. Il faut aussi trouver la méthode la plus adaptée à un type de litige et à un type de client.”

Kyum Lee

Avocat associé, BDGS Associés





“

Les experts techniques et financiers ont un rôle actif et intéressant dans les procédures amiables.”

Romain Lortat-Jacob

Managing Director, FTI Consulting





“

Les entreprises peuvent considérer les modes amiables, non pas comme un mode alternatif de résolution des différends, mais comme une opportunité de faire des économies : prendre seulement quelques semaines pour essayer de résoudre les différents contentieux qui se posent garantit - par rapport au contentieux judiciaire - un maximum d'économies pour l'entreprise.”

Pierre Servan-Schreiber

Médiateur, avocat aux barreaux de Paris et New York